

Direction
départementale des
territoires
Territoire de Belfort

[Avis aux candidats du permis de conduire](#)

Pour récupérer votre dossier d'examen, si vous avez été absent à une épreuve de l'examen du permis de conduire, il vous faudra faire parvenir un courrier aux services concernés Ce courrier devra :

Service Ingénierie
des Territoires
Sécurité

- expliquer (de façon succincte) la raison de votre absence,
- indiquer que vous étiez informé de votre convocation à cet examen,
- préciser que vous êtes toujours en formation dans l'établissement indiqué sur votre dossier

Cellule Education
Routière

Bureau de la
Répartition

En cas d'absence pour raison médicale, appel sous les drapeaux ou convocation à un autre examen, merci de fournir une pièce justificative (original ou photocopie).

Vous joindrez une enveloppe à votre adresse affranchie pour le retour.

La gestion des dossiers d'absents ne pourra être inférieure à 2 semaines.

Le courrier devra être adressé à :

Direction départementale des territoires
Bureau de la Répartition
Place de la Révolution Française ó BP 605
90020 Belfort cedex